

Le Budget et les charges (suite):

Pour le dernier exercice clôturé (2015), le budget s'élève à 106.735 € et les principaux postes de dépenses ont été l'eau (37.618 €), les honoraires du syndic (24.600 €), la piscine (15.585 €) et l'Assurance (6791 €).

A noter que depuis l'exercice 2011, les charges d'eau ont été individualisées suite à la mise en place de compteurs à télé relève pour les villas et relève manuelle pour les appartements d'Archipel.

Règlement intérieur :

La vie en copropriété impose des règles et des obligations ; nous vous en rappelons quelques unes qui visent essentiellement au bien être des résidents :

- les chiens doivent être tenus en laisse à l'intérieur de la résidence,*
- il est interdit d'effectuer des travaux bruyants qui pourraient gêner le voisinage,*
- chaque copropriétaire doit apposer sur sa boîte aux lettres son nom et n° d'appartement ou de villa pour une meilleure distribution du courrier.*
- les parkings sont des propriétés privées et il est interdit, sans accord préalable de son propriétaire, d'y stationner.*
- en cas de location, les propriétaires sont responsables des agissements de leurs locataires ; si vous envisagez de louer votre habitation, veillez à la qualité des occupants et surtout insistez sur le fait que chaque habitation n'a droit au maximum qu'à un seul emplacement de parking.*

Nous espérons que ces renseignements vous auront été utiles et nous vous renouvelons nos souhaits de bienvenue.